AUDIAL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Stéphane BAVOIS
Alexandre BEAUDEAU
Cyril DESCHELLETTE
Esmeralda GONZALEZ
Estelle MASANTE
Sylvaine MOUTON

SOLIHA AIS Nouvelle Aquitaine

Association loi 1901

Siège Social :
185, Bd Maréchal Leclerc, Le Plaza, Bât B, Etage 3
33000 - BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mérignac
21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr
http://www.audial.fr

SOLIHA AIS Nouvelle Aquitaine
Association loi 1901

Siège social : 185, Bd Maréchal Leclerc, Le Plaza, Bât B, Etage 3– 33000 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **« SOLIHA AIS Nouvelle Aquitaine »** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 25 avril 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDIAL
Représenté par Cyril DESCHELLETTE

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	11 245	11 245		
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	51 188	51 188		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 678	3 113	15 565	
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	17 901	12 339	5 562	2 011
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	28 022		28 022	8 022
Autres titres immobilisés	1 769		1 769	1 769
Prêts				
Autres	1 500		1 500	1 500
TOTAL I	**130 303**	**77 885**	**52 418**	**13 302**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 255 294	58 947	1 196 347	1 031 127
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	51 782		51 782	50 356
Valeurs mobilières de placement	3 538		3 538	3 538
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 673 494		1 673 494	1 523 142
Charges constatées d'avance	12 488		12 488	8 148
TOTAL II	**2 996 597**	**58 947**	**2 937 649**	**2 616 312**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**3 126 900**	**136 832**	**2 990 067**	**2 629 614**

© Sage

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	5 000	5 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	119 637	70 607
Excédent ou déficit de l'exercice	105 797	49 031
Situation nette (sous total)	230 435	124 637
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	15 565	
Provisions réglementées		
TOTAL I	**246 000**	**124 637**
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	30 000	64 330
Provisions pour charges		
TOTAL III	**30 000**	**64 330**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 072	50 000
Emprunts et dettes financières diverses	233 244	233 359
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 068	114 696
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	193 211	157 010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 114 473	1 831 582
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	22 000	54 000
TOTAL IV	**2 714 068**	**2 440 647**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	**2 990 067**	**2 629 614**

© Sage

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	760 298	714 572
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	329 647	350 845
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	102 447	60 963
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	31 271	24
TOTAL I	**1 223 664**	**1 126 404**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	272 072	246 567
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	23 988	31 483
Salaires et traitements	541 291	525 660
Charges sociales	181 264	174 847
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36 279	5 786
Dotations aux provisions	20 000	58 330
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	47 072	33 382
TOTAL II	**1 121 967**	**1 076 054**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**101 697**	**50 350**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 380	417
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**1 380**	**417**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	318	115
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	**318**	**115**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**1 061**	**302**

© Sage

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**102 758**	**50 652**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		5 405
Sur opérations en capital	3 113	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	**3 113**	**5 405**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		6 986
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		**6 986**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**3 113**	**(1 582)**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	74	40
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**1 228 157**	**1 132 225**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 122 359**	**1 083 195**
EXCEDENT OU DEFICIT	**105 797**	**49 031**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

© Sage

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

L'exercice clôturé au **31122022** présente un montant total du bilan de **2 990 067** €
et dégage un résultat de **105 797** **€**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18/04/2023.

L'association participe au déploiement des cinq métiers socle SOLIHA sur son territoire à travers l'activité d'intermédiation et de gestion immobilière locative de logements.
Par référence à la loi n° 90.449 du 31 mai 1990 (loi Besson), à la loi d'orientation n° 98.657 du 29 Juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et à la loi relative au Droit au Logement Opposable n° 2007-290 du 5 mars 2007, elle a pour objet principal l'accès à l'offre locative des personnes qui éprouvent des difficultés à se loger ou à se maintenir dans leur logement.
A cet effet, elle assure un service de prospection et gestion locative mettant en œuvre tous les moyens publics et privés relatifs à cet exercice :
- Rechercher des logements tant auprès des propriétaires privés que des propriétaires publics : collectivités locales, organismes d'HLM, etc.
- Exercer toutes opérations d'intermédiaires entre bailleur et locataire pour la sécurisation de la relation locative, le logement ou le relogement de personnes mal logées ou en difficulté et l'accompagnement social.
Elle agit dans le cadre juridique des mandats de gestion et de transaction locative ainsi que des mécanismes de prise à bail avec substitution de locataire (notamment de type "baux glissants") ou toute autre forme appropriée.
Elle s'adresse essentiellement, mais pas exclusivement, aux personnes ayant des difficultés particulières d'accès au logement, notamment celles visées dans les plans départementaux prévus par la loi du 31 Mai 1990 modifiée.
En tant que membre du Mouvement SOLIHA, l'association poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale et contribue à :
- œuvrer pour l'amélioration des conditions d'habitat,
- améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables, notamment dans les territoires en difficulté,
- contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à la préservation et au développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale,
- concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale, territoriale et participative, à la transition énergétique, et à l'émergence de politiques nouvelles en faveur de l'habitat et du développement des territoires.

REGLES GENERALES
Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS
Pas d'événement significatif sur l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE :
Aucun changement de méthode pratiqué sur l'exercice

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production.
Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :
- Logiciels 1 à 5 ans
- Matériel de transport 3 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel de bureau 3 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS
Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Immobilisations

SOLIHA AIS NOUVELLE-AQUITAINE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 11/04/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	11 245		
Autres immobilisations incorporelles	107 829		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**119 074**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			18 678
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	32 430		6 717
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**32 430**		**25 395**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	8 022		20 000
Autres titres immobilisés	1 769		
Prêts et autres immobilisations financières	1 500		
TOTAL immobilisations financières :	**11 291**		**20 000**
TOTAL GÉNÉRAL	**162 795**		**45 395**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			11 245	
Autres immobilisations incorporelles		56 640	51 188	
TOTAL immobilisations incorporelles :		**56 640**	**62 433**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			18 678	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		21 247	17 901	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		**21 247**	**36 579**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			28 022	
Autres titres immobilisés			1 769	
Prêts et autres immo. financières			1 500	
TOTAL immobilisations financières :			**31 291**	
TOTAL GÉNÉRAL		**77 887**	**130 303**	

© Sage

du Commissaire aux Comptes

Amortissements

SOLIHA AIS NOUVELLE-AQUITAINE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 11/04/23
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	11 245			11 245
Autres immobilisations incorporelles	107 829		56 640	51 188
TOTAL immobilisations incorporelles :	**119 074**		**56 640**	**62 433**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel		3 113		3 113
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	30 420	3 166	21 247	12 339
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**30 420**	**6 279**	**21 247**	**15 452**
TOTAL GÉNÉRAL	**149 493**	**6 279**	**77 887**	**77 885**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	3 113		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 166		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	**6 279**		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	**6 279**		

© Sage

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	5 000				5 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	70 607	49 031			119 637
Excédent ou déficit de l'exercice	49 031	(49 031)	105 797		105 797
Situation nette	**124 637**		**105 797**		**230 435**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement			18 678	3 113	15 565
Provisions réglementées					
TOTAL	124 637		124 475	3 113	246 000

© Sage

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Provisions Inscrites au Bilan

SOLIHA AIS NOUVELLE-AQUITAINE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 11/04/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	64 330	20 000	54 330	30 000
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**64 330**	**20 000**	**54 330**	**30 000**
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	30 991	30 000	2 044	58 947
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**30 991**	**30 000**	**2 044**	**58 947**
TOTAL GÉNÉRAL	**95 320**	**50 000**	**56 373**	**88 947**

© Sage

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

État des Créances et Dettes

SOLIHA AIS NOUVELLE-AQUITAINE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 11/04/23
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	1 255 294	1 255 294	
Personnel et charges sociales à récupérer	1 610	1 610	
État et autres collectivités publiques			
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés	4 544	4 544	
Débiteurs divers	46 177	46 177	
TOTAL de l'actif circulant :	**1 307 625**	**1 307 625**	
TOTAL GÉNÉRAL	**1 307 625**	**1 307 625**	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	41 072	9 946	31 126	
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :	**41 072**	**9 946**	**31 126**	
Fournisseurs et comptes rattachés	110 068	110 068		
Usagers avances reçues	325 707	325 707		
Dettes relatives au personnel	165 826	165 826		
État et autres collectivités publiques	27 385	27 385		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes	1 788 766	1 788 766		
TOTAL :	**2 417 751**	**2 417 751**		
TOTAL GÉNÉRAL	**2 458 823**	**2 427 697**	**31 126**	

© Sage

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Charges à Payer

SOLIHA AIS NOUVELLE-AQUITAINE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 11/04/23

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 605
Dettes fiscales et sociales	144 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	1 650
TOTAL	**198 682**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Produits à Recevoir

SOLIHA AIS NOUVELLE-AQUITAINE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 11/04/23

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	15 602
Personnel	
Organismes sociaux	36
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	(585)
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	**15 053**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Charges et Produits Constatés d'Avance

SOLIHA AIS NOUVELLE-AQUITAINE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 11/04/23

MONTANT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	12 488	22 000
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**12 488**	**22 000**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Rémunérations allouées aux dirigeants :

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles salariés doivent être communiqués.
Aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

Indemnités de départ à la retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.
L'engagement n'est pas comptabilisé.
A la clôture de l'exercice l'engagement s'élève à 15820 euros, 22146 euros à la clôture précédente.

Effectif :

L'équivalent temps plein de l'année 2022 est de 19.58 personnes.
Au 31 décembre 2022, l'effectif est de 20 salariés : 3 cadres et 17 employés dont 1 apprenti.

Autres dettes et Créances usagers :

Les autres dettes (2114K€) sont composées principalement des quittances à recouvrer pour le compte des propriétaires pour 1053K€ et des cautions conservées pour 534K€.
Parallèlement, on retrouve les 1053K€ de créances des locataires dans les créances usagers (1196K€).

Fonds de garantie :

Les soldes des fonds de garantie anciennement gérés pour le compte de collectivités sont comptabilisés en Emprunt et Dettes financières diverses pour 233K€.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes